

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



- Dénomination* : « DE L'ATLANTIQUE ».
- Forme* : Société civile immobilière.
- Capital* : 500 (cinq cents) euros.
- Durée* : 99 ans.
- Objet* : La société a pour objet :
L'acquisition, la location de biens immobiliers ;
Et plus généralement, toutes opérations immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.
- Siège social* : 2, rue René-Autin à Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Gérante* : LA SOCIETE ENTRE DEUX ILES INVESTMENTS SASU
Siren 840 786 503
2, rue René-Autin à Saint-Pierre
B.P. 940
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Représentée par sa présidente
Mme Annick Poueith
- Dépôt* : Tribunal d'instance de Saint-Pierre.

*La gérante de la SCI DE L'ATLANTIQUE
LA SOCIETE ENTRE DEUX ILES INVESTMENTS SASU,
Représentée par Mme Annick Poueith*

